Les infos de Marion



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Aux **Résidences MAREVA**, nous attachons une grande importance à votre bien-être et à votre autonomie. C'est pourquoi nous vous encourageons à désigner une **personne de confiance**, un proche, un parent ou même votre médecin traitant, qui pourra vous accompagner dans les moments importants de votre séjour.



Cette personne jouera un rôle clé à vos côtés, que ce soit pour vous aider à comprendre vos droits, vous assister lors de la signature de votre contrat de séjour ou encore vous soutenir lors des entretiens médicaux. Elle veillera à ce que vos démarches de la vie quotidienne et pour votre santé se déroulent dans les meilleures conditions, toujours dans le respect de votre confidentialité.

Si vous le souhaitez, elle ou une autre personne, pourra également vous accompagner dans vos décisions liées à votre santé.

En cas de difficulté à exprimer vos volontés, elle deviendra votre porte-parole, transmettant fidèlement vos souhaits à notre équipe. Sachez que son témoignage aura une valeur toute particulière, même en cas de désaccord avec d'autres membres de votre famille.

Désigner une personne de confiance est un droit garantissant le respect de vos choix et souhaits.

Nous vous encourageons à effectuer cette démarche dès votre arrivée ou a tout moment de votre séjour.